

## **Avant-propos**

### **TABLE DES MATIERES**

---

<b>1. Rappel méthodologique .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Le diagnostic partagé .....</b>	<b>5</b>
2.1 La ruralité et la convivialité des villages pour les habitants .....	5
2.1.1 Le constat .....	5
2.1.2 Analyse croisée .....	5
2.1.3 AFOM .....	8
2.2 Les réponses aux problèmes vécus par les aînés .....	10
2.2.1 Le constat .....	10
2.2.2 Analyse croisée .....	10
2.2.3 AFOM .....	12
2.3 La redynamisation économique et touristique .....	13
2.3.1 Le constat .....	13
2.3.2 Analyse croisée .....	13
2.3.3 AFOM .....	15
2.4 Les défis énergétiques et environnementaux .....	17
2.4.1 Le constat .....	17
2.4.2 Analyse croisée .....	17
2.4.3 AFOM .....	20
2.5 L'évolution de l'aménagement du territoire .....	22
2.5.1 Introduction .....	22
2.5.2 Le constat .....	22
2.5.3 Analyse croisée .....	22
2.5.4 AFOM .....	27
<b>3. Scénarios prospectifs .....</b>	<b>29</b>
3.1 Introduction .....	29
3.2 Sous-scénarios prospectifs thématiques .....	29
3.2.1 Thématique 1 : Noyaux villageois et Cadre de vie .....	29

---

3.2.2	Thématique 2 : Adaptation de la société au vieillissement de la population .....	29
3.2.3	Thématique 3 : Développement touristique .....	30
3.2.4	Thématique 4: L' environnement dont celui de la vallée de la Mognée .....	30
3.2.5	Thématique 5: L'énergie.....	30
3.2.6	Thématique 6 : Le développement économique .....	30
3.2.7	Thématique 7 : le « vivre ensemble » .....	31
<b>4.</b>	<b><i>Vision synthétique du Développement Rural de la commune d'Anhée.....</i></b>	<b>32</b>
4.1	Introduction.....	32
4.2	Anhée à l'horizon 2035.....	32
4.2.1	L'évolution du caractère rural de l'entité.....	32
4.2.2	L'évolution de l'environnement .....	32
4.2.3	L'évolution économique et touristique .....	33
4.2.4	L'adaptation au vieillissement de la population .....	33

## Avant-Propos

La troisième partie du PCDR vise à établir à la fois

- un **Diagnostic Partagé** issu des résultats de l'analyse des caractéristiques de la commune (partie 1) et des résultats de la participation citoyenne (partie 2), sous forme narrative et sous forme d'analyse AFOM, validé en Groupes de travail.
- une **Vision Synthétique du Développement Rural** de la commune pour les 10 prochaines années.

Pratiquement, cette 3<sup>ème</sup> partie du PCDR est présentée par thématiques, telles qu'elles ont été traitées lors des groupes de travail. On retrouvera ainsi :

- La ruralité et la convivialité des villages pour les habitants
- Les réponses aux problèmes vécus par les aînés
- La redynamisation économique et touristique
- Les défis énergétiques et environnementaux
- L'évolution de l'aménagement du territoire

Pour chaque thématique, nous décrivons :

- Le constat posé en début de Groupe de travail
- L'analyse croisée sous forme narrative
- L'analyse croisée sous forme d'AFOM

Nous abordons ensuite le travail de construction des scénarios prospectifs découlant de cette analyse croisée pour enfin proposer la vision du développement rural de la commune.

## 1. Rappel méthodologique

En termes méthodologiques, on retiendra donc 4 grandes étapes telles que décrites dans le tableau 1 ci-dessous :

- L'étape 3, qui a permis la validation par les Groupes de travail, du **diagnostic partagé**. Celui-ci est issu des résultats de l'analyse des caractéristiques de la commune (partie 1) et des résultats de la participation citoyenne (partie 2), sous forme narrative et sous forme d'analyse AFOM.
- Les étapes 4, 5 et 6, qui ont permis, à la suite de l'étape 3, d'alimenter la réflexion sur la formulation des forces de changement, leur classement au sein de la matrice des forces, l'élaboration de sous-scénarios thématiques et enfin la rédaction de scénarios globaux, pour terminer avec le scénario idéal, appelé **vison synthétique du développement rural** de la commune dans le cadre du décret du 11 avril 2014<sup>1</sup>.

Approche théorique par étapes		Mise en pratique		
Etape	Quoi ?	Avec qui ? (la FRW + ...)	Comment ?	Parties du PCDR où sont exprimés les résultats
1	<i>Le projet, l'équipe et la méthode</i>	Commune/Auteur	Décret DR 11/04/2014 Arrêté DR 12/06/2014 Méthodologie prospective	2
2	<i>La collecte des données</i>	Commune/Personnes ressources /Citoyens	I/C Interviews de personnes-ressources Toutes-mallettes Bases de données Inventaires	1-2
3	<b><i>Le diagnostic partagé</i></b>	<b>Commune/Personnes ressources /Citoyens</b>	<b>GT</b>	<b>2-3</b>
4	<b><i>L'identification des forces de changement</i></b>	<b>Citoyens</b>	<b>GT</b>	<b>2-3</b>
5	<b><i>La définition et le développement des scénarios futurs</i></b>	<b>Citoyens</b>	<b>GT</b>	<b>3</b>
6	<b><i>L'élaboration du scénario idéal</i></b>	<b>Citoyens/Collège</b>	<b>CLDR</b>	<b>3</b>
7	<i>La concrétisation de la prospective en termes d'objectifs opérationnels</i>	Citoyens/Collège	CLDR	4
<i>Etape récurrente et étape 8</i>	<i>La concrétisation de la prospective en projets</i>	Citoyens/Collège	CLDR	5
9	<i>La programmation et la mise en œuvre des projets</i>	Citoyens/Collège	CLDR	6

**Tab. 1. Tableau récapitulatif des grandes étapes de l'élaboration du PCDR et lien avec les parties du dossier**

<sup>1</sup> Les développements méthodologiques liés à cette phase sont entièrement décrits en partie II de ce PCDR.

## **2. Le diagnostic partagé**

### **2.1 La ruralité et la convivialité des villages pour les habitants**

#### **2.1.1 Le constat**

Convivialité, échanges, lieux de rencontre, services de proximité mais aussi calme, quiétude et préservation du cadre de vie sont différentes facettes de la ruralité telle que vécue ou souhaitée par les anhétois. Bon nombre de ces critères de ruralité sont rencontrés ou sont potentiellement disponibles sur l'entité. La préservation ou le développement de ceux-ci est parfois en péril. Les anhétois sont les principaux acteurs de leur ruralité souhaitée, le risque est de voir cette ruralité et la convivialité qui lui est associée lentement s'étioler.

#### **2.1.2 Analyse croisée**

La ruralité selon les anhétois est plurielle, en voici les composantes.

##### **Le besoin de tranquillité, de calme, de quiétude.**

Ces besoins sont naturellement rencontrés dans les villages de l'entité grâce à la situation de la commune d'Anhée et l'absence de grosses entreprises, d'industries lourdes et bruyantes, et de gros axes de communication. On peut toutefois émettre quelques réserves quant à la fréquentation de certains axes routiers à Anhée, Bioul et dans la vallée de la Molinee.

Cette réserve est la plus problématique dans la vallée de la Molinee, en période estivale et lors des week-ends où les habitants peuvent parfois avoir l'impression d'être envahis de touristes occasionnant une sur fréquentation des villages et une augmentation des nuisances sonores y liées. L'impression de vitesse que peuvent laisser les voitures et motos y contribue également, les habitants craignant pour leur sécurité et celle de leurs enfants.

Il n'y a cependant pas de remise en cause par les habitants de la vocation touristique de la vallée de la Molinee et de ses attractions touristiques. La question centrale consiste à trouver l'équilibre entre développement touristique et conservation d'une certaine quiétude dans les villages. Cette question devra être traitée en lien avec la thématique liée au tourisme, plus loin dans ce chapitre.

« Calme et quiétude » ne signifie cependant pas « isolement ». C'est pourtant le sentiment qui peut poindre chez certains habitants. Isolement social mais aussi en termes de mobilité et enfin en termes d'accès aux nouvelles technologies (fibre optique, 4G, VOO, Proximus, ...). Si les deux premiers types sont traités dans d'autres thématiques de cette analyse, les aspects technologiques ne dépendent cependant pas de l'action communale.

##### **Le besoin de convivialité, de solidarité, d'échanges entre les générations**

Bien qu'attachés au calme et à la quiétude de leurs villages, les anhétois n'en restent pas moins soucieux de convivialité, d'échanges et de solidarité. Leur grande crainte est de voir leurs villages se transformer petit à petit en villages dortoirs, qu'il s'agisse d'une évolution liée au mode de vie des nouveaux habitants, partant tôt et rentrant tard du travail, ou tout simplement de la désertion de certains villages (Maredret, Sosoye) en semaine, pour laisser place aux secondes résidences ou aux gîtes de tourisme.

Dans les deux cas de figure, l'intégration des habitants et/ou gens de passage peut poser problème d'autant plus qu'il n'y a pas à proprement parler d'initiatives en faveur de l'intégration des nouveaux habitants et que la faible quantité de commerces locaux ne favorise pas vraiment les rencontres et échanges. Comment donner envie aux nouveaux arrivés de s'intégrer ? Comment les y aider ?

La difficulté croissante pour le monde associatif à pérenniser les comités et à organiser des activités favorisant la création de liens sociaux est également un facteur influençant négativement la propension à la création de liens sociaux au sein des villages. Le bénévolat est clairement en perte de vitesse et il y va assurément de la survie de certaines activités.

L'enfance et la jeunesse doivent jouir d'une attention particulière, en particulier en dehors du temps scolaire. Plusieurs associations para-communales et groupements sont disponibles sur le terrain mais manquent encore d'outils en termes de locaux ou de facilités afin de promouvoir leurs activités et renforcer le travail en commun.

Comment favoriser la fréquentation des activités ? Comment pérenniser les associations ? Comment les aider à vivre ? Quelles infrastructures mettre à leur disposition ?

### **La préservation des paysages, le respect de l'habitat traditionnel et l'urbanisation raisonnée**

Le caractère rural des villages passe aussi pour les anhétois par le maintien d'un cadre de vie de type rural, qu'il s'agisse des zones urbanisées ou non. Dans le cas des zones urbanisées, la commune a choisi il y a déjà plusieurs années, de faire appliquer le RGBSR (Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural). Cette initiative donne un cadre de référence mais n'est cependant pas garante à elle seule de la préservation du caractère traditionnel des noyaux bâtis.

Tout en souhaitant conserver le caractère rural, les anhétois veulent accueillir de nouveaux habitants, principalement des familles avec enfants, pour que vivent les villages. Ils souhaitent aussi que leurs enfants puissent, s'ils le souhaitent, s'installer dans la commune. Cela nécessite de réfléchir aux possibilités d'agrandir le parc de logements et/ou terrains disponibles, tout en ne faisant pas n'importe quoi ni n'importe où.

Un règlement plus contraignant doit-il être étudié ? Avec quelles conséquences pour les candidats bâtisseurs et pour la gestion communale des dossiers urbanistiques ? La CCATM n'a-t-elle pas un rôle à jouer en la matière ?

Au niveau des paysages, la commune est dotée d'un outil intéressant développé par l'asbl ADESA et complété par la Province de Namur. Cet outil permet d'attirer l'attention sur la préservation des paysages remarquables de la commune. Est-il suffisamment utilisé ? Est-il à la disposition du public ? Comment le rendre contraignant ? Y-a-t-il un souhait des habitants et des mandataires en la matière ?

### **L'attachement aux écoles villageoises, aux commerces de proximité, aux produits locaux**

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, des facteurs importants à considérer lorsqu'on définit la ruralité pour les anhétois sont la vie sociale et la convivialité. Or, pour bon nombre d'entre eux, cela passe par la présence d'écoles au sein des villages de l'entité. Lieux de rencontres et d'échanges par excellence, les écoles jouent effectivement un rôle important.

Cependant, si les écoles des villages de Salet, Maredret et Sosoye ont fermé leurs portes il y a plus ou moins longtemps, d'autres écoles pourraient connaître des difficultés à se maintenir dans un avenir plus ou moins

proche. Il s'agit des écoles d'Annevoie et de Haut-Le-Wastia. Dès lors, comment favoriser la fréquentation des écoles par les enfants des villages ? Comment inciter les jeunes parents à y inscrire leur(s) enfant(s) ? Comment rendre ces écoles attractives ? Ce sont là des questions qui semblent pertinentes.

La présence de commerces communs est aussi un élément favorable à la convivialité, aux rencontres. Ainsi, boucherie, boulangerie, épicerie, pharmacie, etc. ... rendent attractifs les territoires ruraux mais contribuent aussi au bien-être de ses habitants et à la vie dans les villages. Comment favoriser leur installation ? Comment inciter les villageois à s'y rendre ?

### **L'accès à la culture pour tous**

La ruralité, c'est également avoir la possibilité de vivre et comprendre sa propre culture mais aussi avoir accès à d'autres formes afin d'éviter le repli sur soi.

Plusieurs initiatives existent tels les théâtres wallons ou « classiques », les tables de conversation en wallon, les divers spectacles organisés sur l'entité avec l'aide ou pas du Conseil culturel, etc. ... Un élément neuf va favoriser l'offre culturelle sur la commune. Il s'agit de la maison rurale de Bioul qui aura une vocation culturelle marquée. Tout le défi sera de lui permettre de vivre et de développer tout son potentiel d'accueil. Y-aura-t-il suffisamment de moyens humains et financiers ? Les tarifs seront-ils accessibles ? Quel rôle y jouera le Conseil culturel ? Y aura-t-il de nouveaux moyens disponibles ?

2.1.3 AFOM

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Calme, quiétude</li> <li>+ Cadre de vie typiquement rural</li> <li>+ Paysages</li> <li>+ Croissance démographique</li> <li>+ RGBSR pour certains villages</li> <li>+ Noyaux bâtis préservés</li> <li>+ Ecoles villageoises bien fréquentées actuellement</li> <li>+ Existence d'infrastructures à vocation culturelle de pointe (Bibliothèque, Maison rurale, ...)</li> <li>+ Présence d'activités destinées au plus jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Isolement relatif de certaines personnes</li> <li>– Mauvaise déserte technologique (fibre optique, 4G, VOO, etc...)</li> <li>– Peu d'initiatives pour l'intégration des nouveaux habitants</li> <li>– Petits villages (Sosoye, Maredret, Salet) sur ou sous fréquentés</li> <li>– Population vieillissante (voir thématique aînés)</li> <li>– Agriculture familiale en perte de vitesse</li> <li>– Disponibilité en espaces et infrastructures publiques à vocation associative</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Les aménagements d'espaces publics réalisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> PCDR</li> <li>+ L'équilibre entre ruralité et accès aux services</li> <li>+ La proximité de pôles d'emploi</li> <li>+ La proximité de grands axes</li> <li>+ Le relativement bon entretien des sentiers, voiries et impétrants</li> <li>+ Le possible développement des activités de la maison de la ruralité de Bioul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le manque de quiétude dans la vallée de la Mollignée à certains moments</li> <li>– Les incivilités</li> <li>– Le sentiment d'insécurité</li> <li>– La disparition de petites exploitations agricoles vs le développement de grosses exploitations avec diversification de type industrielles</li> <li>– La vitesse excessive des voitures dans les villages</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Tirer profit de l'arrivée de nouveaux habitants pour relancer la vie sociale et asseoir la fréquentation de toutes les écoles</li> <li>? Augmenter le parc de logements en garantissant le respect du cadre bâti existant</li> <li>? Utiliser les outils « ADESA » et la CCATM pour garantir la préservation des paysages et du cadre de vie</li> <li>? Développer le rayonnement culturel de la commune grâce à ses nouvelles infrastructures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Sur fréquentation de certains axes comme la vallée de la Mollignée, l'axe Dinant/Namur, l'axe Denée/Annevoie</li> <li>! Transformation des villages en dortoirs</li> <li>! Croissance du nombre de secondes résidences dans les petits villages</li> <li>! Déséquilibre dans la fréquentation des écoles villageoises</li> <li>! Modification de la structure des familles</li> <li>! Influence de la PAC sur l'avenir de l'agriculture familiale</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Accompagner le développement du « vivre mieux » dans la société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Diminution des ressources financières (publiques et privées – disparition de la</li> </ul>



classe moyenne)

- ! Perte du sentiment d'appartenance à sa région
- ! Bénévolat en perte de vitesse

## 2.2 Les réponses aux problèmes vécus par les aînés

### 2.2.1 Le constat

Le vieillissement de la population est un fait avéré. Face à cela, les habitants et les pouvoirs publics se posent différentes questions sur la manière d'anticiper au mieux la gestion d'une population âgée de plus en plus nombreuse. En effet, il s'agira d'adapter les pratiques, qu'il s'agisse du logement, de la mobilité, des relations sociales, de l'accès aux soins de santé, aux commerces, ... Telles sont les préoccupations des aînés à Anhée. Des actions et projets concrets pour faire face à ce changement sont déjà en place mais la question de leur pérennité se pose pour les prochaines décennies alors que beaucoup d'entre eux sont assurés par des bénévoles. Les places en maison de repos sont comptées de même que les moyens financiers des personnes âgées. Il y a un risque de déracinement. Les pouvoirs publics envisagent d'autres types de logements, ou incitent à l'adaptation des domiciles privés. La commune se trouve là face à un grand défi, à l'instar de l'ensemble de la Wallonie.

### 2.2.2 Analyse croisée

Alors que ce phénomène est parfois mis en doute par certains, l'analyse des chiffres nous permet de confirmer non seulement le vieillissement de la population anhétoise mais aussi son âge moyen supérieur à celui de la micro-région, exception faite de Dinant.

Les difficultés rencontrées par nos aînés sont diverses. Concernant les déplacements, il faut bien reconnaître que l'offre en transport public n'est pas des plus importantes. Cependant, des services comme le Proxibus (bien qu'essentiellement cadencé sur les horaires scolaires), le Bus du Marché et le SETRAS permettent de combler une partie des lacunes dans le domaine. Est-il possible de faire mieux encore ? Sans doute, mais quelles sont les propositions des Anhétois en la matière (sont-ils prêts à modifier leurs habitudes ? Les mentalités vont-elles évoluer dans ce domaine ? ...). Comment faire en sorte que les services soient plus accessibles pour les habitants de la Commune, et plus particulièrement pour la tranche la plus âgée de la population ?

Les personnes âgées ont une certaine crainte de l'isolement, que ce soit par l'absence de liens sociaux permettant l'échange de services (bien que cette même thématique soit aussi citée par d'autres comme bien présente dans la commune) ou de possibilités de loisirs. Il est à noter que six villages de l'entité (Anhée, Bioul, Denée, Maredret, Salet et Sosoye) connaissent encore et toujours l'existence d'un comité de 3 x 20. Ceux-ci sont en première ligne pour rompre l'isolement ressenti par certains. Peut-on les renforcer dans leurs actions hebdomadaires ? Quel est leur avenir ? Comment encourager le lien social et intergénérationnel ? Un SEL pourrait-il représenter les prémices d'une réponse à la solidarité entre citoyens ? Les loisirs peuvent même être de type plus sportif pour les plus valides : balades sur le Ravel et les nombreux chemins et sentiers, clubs de tennis de table et gym douce à Annevoie.

En termes de logements, une population âgée ne demande pas le même type d'habitat du fait de ses moindres capacités physiques. On peut alors observer de grands bâtiments traditionnels sous-occupés car ces personnes n'utilisent plus les étages. Des adaptations (entraînant des frais non-négligeables) sont aussi parfois à apporter dans la configuration des espaces intérieurs : passages de porte, nécessité d'une pièce d'eau et WC au rez-de-chaussée, utilisation d'une pièce en tant que chambre... Bref, de nombreuses modifications s'avèrent bien souvent nécessaires pour le maintien à domicile.

Le sentiment partagé de manque de structures d'accueil pour les personnes âgées semble pouvoir être confirmé par les chiffres. Le nombre de lits en Maison de Repos et en Maison de Repos et de soins est beaucoup plus bas à Anhée (37 pour 1.000 habitants de plus de 60 ans) qu'à Mettet (52), Yvoir (58), Dinant (58) ou encore Profondeville (75). La solution n'est-elle à trouver que dans la construction de nouvelles structures d'accueil ? D'autres types de logements doivent être envisagés. Il faudrait aussi agir sur le maintien à domicile des plus âgés dans des conditions décentes.

En conclusion, les multiples préoccupations que nous venons de développer et que connaissent nos aînés à travers leur quotidien sont à considérer. Par ailleurs, nombre de ces constats peuvent être étendus, à l'analyse, aux populations en déficit de mobilité pour la plupart en risque de précarisation. Nous pensons notamment aux habitants des domaines repris en zones d'Habitat Permanent et aux autres personnes pour qui l'accessibilité à un logement et à la mobilité constituent des freins à une meilleure insertion dans la société.

### 2.2.3 AFOM

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Existence de projets tels le SETRAS ou le Bus du marché répondant partiellement aux problèmes de mobilité des seniors</li> <li>+ Présence de comités de 3x20 dans 6 villages sur 9</li> <li>+ Prise en compte généralisée des besoins des PMR dans les aménagements publics</li> <li>+ Existence d'infrastructures à vocation socio-culturelle</li> <li>+ Présence importante du SPAF sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Âge moyen de la population supérieur à la moyenne régionale et micro-régionale</li> <li>– Déficit de mobilité pour les personnes moins valides ou habitant des domaines repris en Habitat Permanent</li> <li>– « Bénévole dépendance » de nombreuses associations à vocation sociale</li> <li>– Quantité limitée de places en maison de repos</li> <li>– Quantité limitée de logements accessibles aux publics précarisés</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Existence d'activité pour les « seniors » ex : gym douce</li> <li>+ Tissu associatif favorisant les liens sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Manque de moyens de transport adaptés aux personnes âgées</li> <li>– Beaucoup de personnes âgées propriétaires d'un logement trop grand pour elles ou mal adaptés.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Développer les services aux personnes âgées, au bénéfice de l'emploi local (Silver Economy)</li> <li>? Développer un parc de logements adaptés aux seniors</li> <li>? Favoriser la mixité générationnelle au sein du parc de logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Isolement géographique et social des personnes âgées</li> <li>! Précarisation des seniors isolés et en mauvaise santé</li> <li>! Difficulté d'accès aux soins de santé liée à la raréfaction des médecins de campagne</li> <li>! Augmentation du nombre d'habitants dans les domaines d'Habitat Permanent.</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Tirer parti du développement de réseaux d'entraide</li> <li>? Tirer profit des infrastructures à vocation culturelles pour une programmation ciblée sur les personnes âgées, en assurant la mobilité du public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Diminution du pouvoir d'achat des seniors</li> <li>! Augmentation de la fracture numérique</li> <li>! Déracinement des personnes devant quitter le territoire pour se reloger</li> <li>! Isolement grandissant des personnes âgées</li> </ul>

## 2.3 La redynamisation économique et touristique

### 2.3.1 Le constat

La situation de l'emploi sur la commune d'Anhée peut être qualifiée de correcte, dans la bonne moyenne des communes avoisinantes et meilleure qu'en Wallonie. Ne disposant que de très peu de surfaces destinées au développement de zones d'activités de grande envergure, l'économie anhétoise repose principalement sur l'existence de petites entreprises et d'indépendants, dans le domaine de l'horeca ou de l'artisanat. Des actions afin de fédérer et développer ces activités sont entreprises afin d'inciter les anhétois à se tourner vers l'économie locale au moment de leurs achats notamment.

Derrière la locomotive touristique que représente l'Abbaye de Maredsous et dans une moindre mesure les Draisines de la Molinee et les Jardins d'Annevoie, des perspectives de développement existent. L'ADL y travaille, en collaboration avec le SI. La présence de la Meuse constitue en outre un élément important à considérer pour l'attractivité touristique du territoire qui souffre néanmoins d'une certaine méconnaissance de la part du grand public. On connaît Maredsous, Annevoie ou encore la Molinee mais très peu de personnes savent que ces lieux se trouvent dans la commune d'Anhée.

### 2.3.2 Analyse croisée

Les zones d'activités (au plan de secteur) sont très peu nombreuses à Anhée. Il n'y en a que 4 dont la principale, située à Warnant, est saturée, et leur superficie est limitée. Un développement économique à travers des parcs d'activités n'est donc pas envisageable. Cependant, des structures d'accueil comme une pépinière d'entreprises pourraient voir le jour. Tel est le souhait de certains Anhétois, tout comme la présence de commerces de proximité, mais la pérennité de ces derniers dépendra, entre autres, de leur fréquentation par les villageois.

Il en est de même pour les produits locaux dont il faut assurer la commercialisation à l'échelon local. Des initiatives existent dans les communes proches mais ne semblent pas vraiment se développer dans la commune d'Anhée, mis-à-part pour quelques produits phares. Outre le fait de l'offre, la demande doit être réelle et se traduire par des ventes. Plusieurs pistes sont possibles pour favoriser les ventes locales comme privilégier les commerces ayant une offre en produits du terroir ou encore développer une politique de points de dépôts. Selon les habitants, la réponse est à chercher dans le soutien aux commerces existants et/ou au commerce ambulant, avec une impulsion vers les produits locaux.

Le redéploiement commercial peut passer par la prise en considération de la part des commerçants des nouveaux modes d'achat tels que les ventes en ligne, les commandes avec dépôts, la livraison à domicile, etc. Les citoyens semblent bien penser qu'il y aurait une demande en ce sens au niveau de la commune, pour les jeunes couples mais aussi pour les personnes âgées ayant des soucis de mobilité. Pour ce faire, le développement des infrastructures liées à l'accès aux TIC ne doit pas être négligé.

Enfin, vu le nombre croissant de seniors au sein de la commune ainsi que dans les communes avoisinantes, le marché axé sur les services à proposer aux seniors est certainement en plein essor et pourrait bénéficier à la croissance des entreprises locales.

Le tourisme peut représenter un vecteur de développement non-négligeable. Le cadre naturel représente un attrait important pour de nombreux touristes, tout comme quelques attractions touristiques phares, comme le sont les Draisines de la Molinee, les Jardins d'Annevoie et surtout l'Abbaye de Maredsous.

Certains événements répartis tout au long de l'année sont également des motifs de visites pour des personnes extérieures à l'entité. Ce développement touristique est à maîtriser cependant. En effet, nombre de villageois de la vallée de la Molinee se plaignent déjà actuellement des nuisances engendrées par la présence de trop nombreux touristes lors de certaines périodes de congés scolaires.

Si on souhaite estimer l'impact actuel du tourisme en termes d'emploi, la soixantaine d'acteurs privés vivant du tourisme à Anhee (voir le répertoire économique de l'ADL) représente une évaluation intéressante. Il s'agit soit de petites entreprises soit d'indépendants actifs dans l'hébergement et les attractions touristiques, mais aussi du secteur horeca et des productions du terroir qui peuvent profiter de la présence de touristes à Anhee. Les artisans peuvent être ajoutés à ce nombre de 60 : il y a en effet 17 indépendants actifs dans ce secteur et les touristes peuvent représenter une clientèle potentielle pour ceux-ci.

En termes d'hébergement, on comptait en 2014 à Anhee 35 établissements. À savoir 1 hôtel, 3 établissements de chambres d'hôtes, 23 gîtes ruraux, 4 gîtes à la ferme, 1 meublé de vacances, 2 sites d'hébergements pour groupe et 1 camping. Aucun village de vacances ou logement insolite n'est répertorié. Certains citoyens ont évoqué les possibilités de création d'aires pour mobilhomes ou d'un nouveau camping pour élargir l'offre proposée aux touristes potentiels. Cette proposition ne trouve cependant pas beaucoup d'écho auprès du pouvoir politique par crainte de voir se remettre en place des zones d'habitat permanent, par ailleurs combattues dans le cadre du plan HP.

À travers le développement touristique, les Anhétois espèrent aussi que des structures en perte de vitesse comme la Maison des artisans pourront être sauvegardées. Mais cela dépend aussi du bénévolat, pour lequel un essoufflement certain est souligné.

En conclusion, alors que la situation de la commune d'Anhee en termes d'emploi ne semble pas des plus négatives et que le tourisme représente déjà un domaine important, il convient de dynamiser davantage l'économie pour en faire profiter au mieux les Anhétois, par le biais de projets commerciaux, en termes d'infrastructures mais aussi de marketing, tournés vers le consommateur local.

2.3.3 AFOM

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Présence d'une ADL dynamique</li> <li>+ Emploi indépendant bien développé</li> <li>+ Proximité de pôles d'emplois (Namur, Dinant, Mont-Godinne)</li> <li>+ Emploi endogène</li> <li>+ Syndicat d'Initiative structuré et professionnel</li> <li>+ Présence de locomotives touristiques sur le territoire (Abbaye de Maredsous, Jardins d'Annevoie, Draisines, Piano-Plage)</li> <li>+ Fort attrait touristique du cadre de la commune (vallées, châteaux, abbayes, paysages, Ravel, ...)</li> <li>+ La présence de la Meuse</li> <li>+ Présence de SAR potentiellement requalifiables en zones à vocation économique</li> <li>+ Présence de producteurs locaux de renommée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Espaces à vocation économique limités</li> <li>– Faible notoriété du nom « Anhée » sur la carte des destinations touristiques</li> <li>– Petites structures touristiques dépendantes du bénévolat en perte de vitesse</li> <li>– Conditions de télétravail non-optimales dans certains villages</li> <li>– Faible profit de la position de commune en bord de Meuse</li> <li>– Accessibilité aux attractions touristiques de la vallée de la Mollignée</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Sensibilité des habitants pour le consommer local</li> <li>+ Ouverture des commerçants aux produits locaux</li> <li>+ Marché très dynamique</li> <li>+ Poursuivre le projet de réaménagement du site de l'ancien camping d'Anhée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Peu de commerces ambulants</li> <li>– Déficit de mobilité pour les achats locaux</li> <li>– Faiblesse des réseaux télécoms</li> <li>– Equilibre précaire entre fréquentation touristique et quiétude des villages à certaines périodes de l'année.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? La tendance au développement du « consommer local » et au « vivre mieux »</li> <li>? La captation d'une partie des revenus liés au développement de la « Silver Economy »</li> <li>? L'intégration du secteur économique anhétois au sein d'un pôle plus large (Dinant-Yvoir)</li> <li>? Le développement du tourisme fluvial</li> <li>? Le nouveau projet de Maison du Tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Développement anarchique de l'offre touristique</li> <li>! Développement trop important du tourisme de masse</li> <li>! Perte de la qualité environnementale de la vallée de la Mollignée, produit d'appel d'un tourisme « vert »</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Le développement des modes de déplacements doux tels que le vélo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Disparition de commerces alimentaires liée aux normes AFSCA de plus en plus</li> </ul>

électrique

- ? Le développement de l'économie circulaire.
- ? La captation d'une partie des travailleurs du CHU de Mont-Godinne, des pôles administratifs de Dinant et Namur

strictes

- ! Disparition de l'agriculture traditionnelle
- ! Immatriculation envisagée des vélos électriques



## 2.4 Les défis énergétiques et environnementaux

### 2.4.1 Le constat

L'énergie et l'environnement sont deux matières importantes pour la commune et pour les habitants de la commune. En effet, outre leurs spécificités intrinsèques, la gestion de l'énergie et de l'environnement a un impact direct sur des matières connexes que sont le cadre de vie, la santé, le pouvoir d'achat des ménages, les finances communales, l'attractivité touristique du territoire, etc. Il ne faut donc pas négliger leur importance. La commune d'Anhée, avec sa diversité de sols, d'expositions et ses cours d'eau jouit d'un environnement à la fois riche et fragile.

En termes de politique énergétique, des actions sont en cours mais le défi reste important avec un parc de logements anciens, une absence de réseau de gaz naturel, une dépendance forte aux énergies fossiles et des paysages à préserver.

A en croire les souhaits et demandes émises lors de la phase de consultation, ces sujets constituent bien des enjeux importants pour les citoyens. La réussite de progrès dans ces matières dépend souvent d'un subtil mélange entre efforts personnels et incitants ou aides publics.

### 2.4.2 Analyse croisée

Pour gérer au mieux ces matières complexes et fortement corrélées avec la qualité de vie, la commune dispose de deux atouts en la présence de deux conseillères, respectivement en environnement et en énergie.

En termes d'outils, l'existence d'un Plan Communal de Développement de la Nature et d'un Agenda 21 local permet la mise en œuvre d'actions destinées à sensibiliser mais aussi à agir concrètement, généralement avec le concours de la population. La commune participe à la convention «combles et clochers», elle pratique le fauchage tardif et a initié une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts.

La commune d'Anhée dispose d'une grande richesse en sites naturels, qu'il s'agisse de sites naturels protégés (RND, SGIB, Natura 2000) ou simplement inventoriés. En effet, plus de 823 ha se trouvent sous statut de protection, répartis comme suit:

- 6 Sites Natura 2000 pour 675 ha dont 564 ha pour la seule vallée de la Mollignée.
- 13 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) pour 93 ha dont 10 ha sont des anciennes carrières ou sablières
- 2 Réserves Naturelles Domaniales (RND) pour 54 ha (Sosoye et Rouillon).

Natura 2000 occupe donc la place la plus importante dans la protection des sites. En termes de surface relative, cela représente 12,5 % de la surface communale qui est sous un statut de protection.

Dans le cadre du PCDN, les citoyens se mobilisent à travers 4 groupes thématiques (Sentier/Ravel/Paysage, Zones humides/Rivières, Faune/Flore/Agriculture/patrimoine rural et Sensibilisation). En outre, la mise en place de Mesures Agri Environnementales (MAE) par les agriculteurs semble en progression depuis 2006. D'autres groupements ou associations sont également actifs dans le domaine de la préservation de l'environnement, comme le Conseil cynégétique, les Amis de la terre, etc.

Cependant, les habitants et plus particulièrement ceux actifs dans la protection de l'environnement sont inquiets, notamment quant à la progression de certaines espèces invasives et à la qualité de

l'environnement en général en dehors de ces zones protégées. On constate la raréfaction d'espèces messicoles, la raréfaction d'espèces de chauves-souris, la diminution des effectifs de lièvres, lapins, ... la croissance d'espèces de type potamo sp et autres végétaux envahissant le lit de la Molinee. On citera comme causes principales l'eutrophisation de l'eau (dont les qualités physico-chimique et biologique sont cependant qualifiées de bonnes pour la Molinee et la Meuse, à l'exception des PTB), l'intensification de l'agriculture et la concurrence d'espèces exotiques invasives.

Concernant les eaux de la Molinee, le constat fait par les acteurs locaux, attentifs à son évolution est moins favorable que celui fait par le SPW. Ils constatent une diminution de la diversité biologique des espèces végétales, la raréfaction de certaines espèces animales, les fluctuations importantes du niveau du cours d'eau. Sans doute, une gestion transcommunale du bassin versant devrait se mettre en place avec les communes de l'amont comme Onhaye et Mettet. Par ailleurs, l'épuration des eaux n'est pas terminée pour l'ensemble des villages dont Sosoye, Maredret, Salet et Haut-Le-Wastia.

En termes de collecte de déchets, la commune se situe dans la bonne moyenne par rapport à la province avec des volumes collectés par habitants, stables ou à la baisse. Le point noir réside dans la quantité de déchets jetée par les usagers de la route dans les fossés ou bords de routes. Ce constat est largement partagé par les habitants qui ne voient cependant pas de solution à ce problème d'éducation et de civisme.

### **Politique énergétique**

Bien que les dernières données fiables commencent à dater (2008), l'analyse de la situation en termes de politique énergétique montre qu'au niveau des bâtiments communaux, le poste consommant le plus d'énergie est celui lié au chauffage. La commune travaille à l'isolation et à l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments, via le fonds UREBA de la Wallonie notamment. D'autres types d'actions sont menées, à savoir :

- La certification PEB des bâtiments,
- L'amélioration de l'éclairage des halls omnisport de Bioul et d'Anhée et de la maison communale,
- L'amélioration de l'éclairage public (les économies possibles sont cependant faibles selon Ores).

L'autre gros poste consommateur d'énergie est lié au déplacement des ouvriers. Bien que la commune ait acheté un véhicule électrique, peu d'actions concrètes sont mises en place pour diminuer cette consommation de diesel.

En termes d'énergie renouvelable, 7 bâtiments sont équipés de panneaux photovoltaïques. Les services travaux, de police et du CPAS sont chauffés par un réseau de chaleur alimenté au bois. Les énergies renouvelables représentent 13 % de la consommation énergétique totale de la commune.

La conseillère en énergie joue un rôle en interne mais aussi en externe, par le biais de conseils aux citoyens, via une collaboration avec le CPAS (projet PAPE) notamment. Mise à part la prise en compte du volet énergie dans le cadre de l'Agenda 21 local, la commune n'est actuellement inscrite dans aucun plan ou programme lié à la réduction de ses consommations ou empreinte CO<sub>2</sub> (Convention des Maires, Projets POLLEC, etc...)

Au niveau privé, la plus grosse part de la consommation est liée au résidentiel (électricité et chauffage des bâtiments). Les efforts sont importants étant donné que le parc de logements à Anhée est assez ancien (85 % des habitations datent d'avant 1981 dont 36 % d'avant 1900). L'autre poste est lié aux déplacements,

l'économie réalisable semble moins importante étant donné le caractère rural de la commune et la faible offre en transports en commun.

Les citoyens, au travers des consultations et groupes de travail, misent sur le développement et surtout la démocratisation des véhicules électriques mais sont sceptiques quant à l'impact sur leur facture énergétique. Le prix de l'électricité ne cesse en effet d'augmenter.

Ils pensent aussi que les efforts d'isolation des habitations particulières vont continuer au travers des rénovations et futures constructions, grâce aux normes et incitants mis en place par la Wallonie. Ils se disent également de plus en plus réceptifs et attentifs aux économies d'énergie.

En termes de projets communaux, mis à part la possibilité de mettre en place des projets hydroélectriques sur la Mignée et le Ry d'Annevoie, peu d'autres pistes sont évoquées. L'éolien a été rejeté par la population et par le pouvoir communal vu son impact paysager important et le souci de protéger les paysages locaux. Dès lors, aucun projet de production d'énergie renouvelable d'envergure n'a été réalisé sur le territoire communal (éolienne, gros réseau de chaleur, bio-méthanisation, hydroélectricité, ...). Le potentiel pour la création de réseaux de chaleur fonctionnant au bois énergie est cependant existant tel qu'il avait été proposé dans le cadre du premier PCDR déjà, pour le village de Haut-le-Wastia, abandonné ensuite pour des raisons budgétaires. La donne a peut-être changé, peut-être vaudrait-il la peine de reconsidérer ce projet. En ce qui concerne la biométhanisation, nul doute que la ressource est présente, les facteurs de blocage étant davantage liés à la collaboration entre agriculteurs et autres fournisseurs potentiels de matière première.

### 2.4.3 AFOM

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Environnement fort diversifié (sols, sous-sols, expositions, ..) et riche</li> <li>+ Grandes surfaces sous statut de protection (Natura 2000, SGIB, RND)</li> <li>+ PCDN et actions y relatives</li> <li>+ Conseillère en environnement</li> <li>+ Conseillère en Energie</li> <li>+ Agenda 21 Local depuis 2011</li> <li>+ Efforts en termes d'isolation des bâtiments communaux</li> <li>+ Actions entreprises pour améliorer la consommation électrique communale</li> <li>+ Exemple du réseau de chaleur communal au bois</li> <li>+ Réseau de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Espèces invasives en nombre</li> <li>– Effectifs de certaines espèces en diminution (messicoles, chauves-souris, petite faune des plaines, ...)</li> <li>– Contrats de gestion des sites Natura 2000 non encore effectifs</li> <li>– Epuration des villages non complète</li> <li>– Forte dépendance au mazout dans les bâtiments communaux</li> <li>– Manque d'une politique énergétique structurée</li> <li>– Parc de logements anciens a priori mal isolés</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Citoyens engagés dans la cause environnementale</li> <li>+ Efforts en termes d'énergies renouvelables au sein de la population, incitée par les pouvoirs publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Difficulté d'exploitation du potentiel énergétique de la biomasse agricole</li> <li>– Incompatibilité entre développement éolien et préservation des paysages</li> <li>– Fluctuation du niveau de la Mollignée (pompages en amont)</li> <li>– Eutrophisation de la Mollignée</li> <li>– Nombreux déchets jonchant les bords de route</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Proposer d'autres systèmes d'épuration pour les petits villages, par exemple le lagunage</li> <li>? Développement de l'hydroélectricité (hydroliennes de petite capacité)</li> <li>? Relance d'un projet de réseau de chaleur au bois</li> <li>? Exploitation du potentiel « biomasse » issu de l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Rapidité des changements climatiques et environnementaux par rapport à la rapidité de réaction des espèces, y compris l'homme</li> <li>! Manque de moyens financiers pour l'égouttage des petits villages</li> <li>! Persistance du modèle agricole actuel</li> <li>! Dégradation de l'environnement hors des zones sous statut</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Démocratisation des véhicules électriques et ou hybrides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Complexification de l'usage des vélos électriques (immatriculation, taxes, ...)</li> </ul>

- ? Réceptivité des citoyens et des autorités aux discours prônant l'isolation et la réduction des dépenses énergétiques
- ? Exploitation de la richesse biologique à des fins didactiques et pédagogiques
- ? Développement du réseau d'apiculteurs

- ! Perte de valeur écologique générale des cours d'eau
- ! Lutte contre les espèces invasives inefficace
- ! Essoufflement du bénévolat lié au PCDN
- ! Augmentation de la facture énergétique, même issue du renouvelable (ex : électricité).

## 2.5 L'évolution de l'aménagement du territoire

### 2.5.1 Introduction

La thématique de l'aménagement du territoire a été traitée lors d'un 5<sup>ème</sup> Groupe de Travail qui se voulait transversal. Sur base des souhaits/craintes exprimés lors des réunions d'information et consultation ainsi que lors des groupes de travail précédents, pour des sous-thématiques ayant un lien direct avec l'aménagement du territoire, les participants ont été invités à se positionner sur leur vision du futur souhaité ou à éviter. Les tendances qui s'en sont dégagées ont servi à l'élaboration de scénarios contrastés.

### 2.5.2 Le constat

Vieillesse de la population, pression démographique, paysages à préserver, bonne utilisation des espaces constructibles, fréquentation des axes de communication, préservation des noyaux villageois, sites à réaménager, pénurie de zones d'activité économique, potentiel touristique à développer, autant de thématiques ayant un écho en termes d'aménagement du territoire. La commune d'Anhée doit parvenir à trouver des réponses adéquates pour l'ensemble de ces préoccupations.

Anhée devra pouvoir absorber l'augmentation de population et diverses pistes sont envisagées. Politique de construction, mise en œuvre de règlements, reconversion de SAR, partenariats avec le secteur privé sont autant de pistes à explorer.

### 2.5.3 Analyse croisée

#### L'accessibilité de la commune

Même si elle est traversée par la ligne ferroviaire n°154, la commune d'Anhée ne possède plus de gare, la plus proche étant située à Yvoir. Le transport routier est facilité par trois grands axes et la commune est desservie par cinq lignes de bus dont un proxibus (essentiellement cadencé sur les horaires scolaires) reliant les villages aux communes voisines. Les déplacements doux sont facilités par la présence de deux itinéraires RaveL (Hastière-Namur/Anhée-Aisemont).

Néanmoins, il a été relevé lors des consultations que la desserte en transports en commun est insuffisante, en témoigne l'important succès du Proxibus. Les habitants craignent à terme une sur fréquentation des axes routiers, en lien avec le développement touristique. Les modes doux sont appréciés par la population et le réseau en construction devrait selon eux être complété afin de permettre la liaison entre tous les villages et le Ravel.

#### Les commerces et services

Les commerces et services se situent principalement à Anhée et Bioul, dans une moindre mesure à Annevoie-Rouillon et Warnant. Les villages de Sosoye, Maredret, Denée et Haut-le-Wastia possèdent une majeure partie des hébergements touristiques. Il a souvent été question lors des consultations d'un manque de commerces dans certains villages, les transformant en villages-dortoirs. Les habitants ne croient cependant pas à la possibilité de réouverture de commerces dans de si petits villages mais seraient plutôt enclins à voir revenir des commerces ambulants.

## La structure des villages

Le pourcentage élevé des zones non urbanisables confirme le caractère rural de la commune d'Anhée. Implantés dans les vallées (Anhée, Sosoye et Maredret), sur les versants (Annevoie-Rouillon, Warnant) ou sur le plateau (Haut-Le-Wastia, Salet, Denée et Bioul), de manière globale, les villages se constituent d'un noyau traditionnel compact et dense, complété au fil du temps et à la faveur des possibilités du plan de secteur, par des extensions linéaires d'un bâti à la fois plus diffus et plus récent. Le plan de secteur privilégie donc le développement d'un habitat qui s'éloigne du noyau traditionnel des villages. Toutefois, l'identité de chacun des villages est préservée puisqu'aucune ZH ou ZHCR ne relie deux villages. Les parcelles encore urbanisables se situent à l'intérieur ou à proximité des centres mais également dans les extensions des villages. Certains regrettent cet étalement et insistent sur la nécessité de densifier les villages, sans toutefois vouloir faire disparaître tous les espaces vides, permettant actuellement une respiration et une vue vers certains beaux paysages.

Les zones de services publics et d'équipements communautaires se situent principalement à Anhée (la plus importante étant partiellement occupée par le centre sportif) ainsi qu'à Bioul et à Denée, où les abbayes de Maredsous et Maredret représentent à elles seules une surface de 69ha.

Six zones de loisirs sont ou ont été occupées par des campings et/ou un parc résidentiel. Deux d'entre elles sont inscrites dans un Plan Habitat Permanent. La zone de loisirs située le long de la Meuse à Anhée sera réaffectée en zone de délasserment, dans le cadre d'une procédure de site à réaménager.

Trois zones d'activités économiques industrielles sont reprises au plan de secteur. Elles sont situées respectivement à Anhée, au hameau de Moulins et à Warnant. Elles couvrent 8,9 ha et sont totalement occupées. Deux zones d'activités économiques mixtes se situent sur le site de l'ancienne gare de Warnant (TPE-PME) et au Nord-Est du village de Warnant, occupée par une maison. Il ne reste que 3,4 ha encore disponibles dans ces zones. À noter que cette faible superficie en zone économique ne facilite pas le développement d'un « parc d'activités ».

Des zones d'extraction avec possibilités d'extension se situent dans la vallée de la Molignée entre Haut-le-Wastia et Salet et sur la rive gauche au sud-ouest de Salet. Actuellement, plus aucune carrière n'est exploitée et une partie est transformée en prairie ou en zone boisée.

Trois zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sont situées dans le village d'Anhée et couvrent respectivement 44,7, 13,2 et 7,5 ha. Quelques constructions ponctuelles y sont déjà implantées. Deux de ces ZACC se situent à proximité du centre du village. La troisième, plus éloignée, couvre néanmoins une superficie considérable. Aucune politique n'est actuellement prévue pour ces zones.

Pratiquement toute la vallée de la Molignée est reprise en périmètre d'intérêt paysager depuis sa source jusqu'à hauteur de la rue de la Gare à Warnant. Un autre périmètre couvre le versant de la vallée rive gauche depuis la ferme de Côbois (sur les hauteurs de Warnant) jusqu'à l'entrée d'Anhée. Les vallées de l'Annevoie et du Bioul (coulant dans les villages du même nom) sont également couvertes par un périmètre d'intérêt paysager.

## Les plans communaux d'aménagement

Le village d'Anhée compte cinq PCA élaborés durant les années 50 et 60. Les affectations arrêtées par chacun des plans correspondent à celles mentionnées au plan de secteur actuel. De manière générale, 11,6 ha sont encore disponibles au sein de ces divers plans. Seul le PCA n°3 possède encore 5 ha non mis en œuvre, à proximité du centre sportif et culturel et 13 ha en ZACC. Ces PCA présentent néanmoins des incohérences par rapport aux besoins actuels et futurs (ex. : gabarits proposés non adaptés à la construction de petits immeubles à appartements) et ne prennent pas en considération les aléas d'inondation à proximité de la Meuse.

Un PCA couvre également les hauteurs du village d'Annevoie-Rouillon depuis 1985. Sa partie Ouest est destinée à de l'habitat. S'y ajoutent deux petites zones d'équipement communautaire et d'activité artisanale. Le reste étant dévolu au boisement. Actuellement, le plan n'est pas encore mis en œuvre et celle-ci paraît compromise par le relief important et le boisement de cette zone.

Des projets de reconversion sont en cours de réflexion pour certains sites.

### **Le paysage**

La qualité des paysages sur la commune d'Anhée a été soulignée à de nombreuses reprises lors des consultations. Cette qualité est mise en valeur par plusieurs périmètres d'intérêt paysager, des points de vue remarquables ou des zones Natura 2000.

Quant au bâti présent au sein de ces paysages, l'impact des extensions villageoises, plus diffuses et moins denses que les noyaux traditionnels, est d'autant plus important qu'elles se situent sur des hauts de versants et sur des crêtes, plus sensibles d'un point de vue paysager. Il s'agit principalement des extensions récentes des villages de Bioul et de Warnant.

Certaines zones urbanisables non encore mises en œuvre présentent également des enjeux paysagers : au Nord d'Annevoie : clairière à relief marqué, au Sud-Est du village de Salet : vue sur le village de Haut-le-Wastia, à l'Ouest du château de Denée : point de vue sur ce dernier, au Sud-Ouest de Sosoye : large vallée occupée par des prairies, à l'Ouest de Haut-le-Wastia : vue sur le village de Salet, sur les hauteurs du village de Warnant : sur le sommet d'une pente abrupte.

### **L'Espace-rue**

Les entrées des villages sont ponctuellement aménagées dans les villages d'Anhée, Haut-le-Wastia et Warnant. L'aménagement réalisé à l'entrée du village d'Anhée, à proximité du moulin Bauchau structure clairement l'espace.

Souvent mis en avant lors des consultations, les traversées de villages par les routes régionales engendrent diverses nuisances (bruit, insécurité, trafic plus ou moins important), incompatibles avec la convivialité d'un espace-rue. Pour y remédier, certains tronçons ont fait l'objet d'aménagements.

L'aménagement des centres de villages de Maredret, Sosoye, Anhée, Bioul et Denée donne une qualité supplémentaire au cadre de vie grâce à leur conception adaptée au caractère rural du lieu. Des aménagements sont également prévus pour les places de Warnant et Annevoie ainsi qu'au centre de Salet. La population note toutefois que le recours aux pavés autobloquants fait perdre son aspect rural aux lieux.

La conservation du bâti traditionnel est importante pour la population. Des nouvelles constructions s'intègrent dans le bâti existant, les plus récentes étant issues du RGBSR, résultat de son application au sein des périmètres mais également de la dynamique qu'il engendre dans les autres villages. Néanmoins,



certaines caractéristiques de ce bâti s'en écartent comme les briques beiges et/ou l'implantation non en rapport avec les limites de la parcelle, atténuant quelque peu cet impact positif.

Les extensions des villages sont quant à elles constituées d'un bâti implanté au centre de la parcelle avec un recul parfois important par rapport à la voirie. La brique (principalement de teinte rosée) et l'ardoise ou la tuile noire (plus ponctuellement, la tuile rouge) sont généralement utilisées pour ces nouvelles constructions qui constituent donc un bâti en rupture par rapport aux noyaux traditionnels.

### **Le potentiel foncier**

Les analyses ont montré que 32% des parcelles situées en ZH ou ZHCR sont encore non bâties, soit 150ha constituant le potentiel foncier brut. Cette disponibilité est relativement importante dans les villages d'Anhée (30,6ha) et de Bioul (36ha), suivis d'Annevoie-Rouillon (19ha), Denée (16,8ha) et Warnant (16,7ha). Sosoye (6,4ha), Maredret (6,3ha), Salet (4ha) et Hun (3,6ha) possèdent quant à eux un potentiel foncier brut plus réduit.

Mais si l'on tient compte des diverses contraintes (aléas d'inondation élevés, pente de plus de 20%, zones Natura 2000 et parcelles enclavées), le potentiel foncier brut se voit diminué de 26,5% pour l'ensemble de la commune. Annevoie-Rouillon, Maredret, Hun et Sosoye sont les plus touchés, avec une diminution de leur potentiel entre 51 et 65%. Les contraintes liées au relief sont les plus importantes et sont observées sur l'ensemble des villages.

Quant aux enjeux paysagers et patrimoniaux, ils ne concernent que les villages d'Annevoie-Rouillon, Denée, Haut-le-Wastia, Salet, Sosoye et Warnant. Leur impact est le plus important dans le village de Sosoye divisant le potentiel foncier par deux.

Les parcelles urbanisables les plus favorables à l'urbanisation couvrent donc une superficie de 104 ha dont 11,2ha sont propriétés communales. Le potentiel foncier brut se voit donc diminué de 30% par les contraintes et les enjeux présents sur la commune.

Si la volonté communale est d'affecter l'ensemble des ZACC en zones destinées à l'urbanisation, 92% de leur superficie sont disponibles. Toutefois, le potentiel foncier en ZACC 1 (située à l'ouest du village) est diminué de 2% vu le relief marqué sur sa partie Nord. Le potentiel foncier de la ZACC 2 (à l'est, le long de la Meuse) se voit diminué de 53,5% par les aléas d'inondation élevés. La ZACC 3 (au sud) n'est soumise à aucune contrainte.

### **Le patrimoine**

Malgré quelques transformations malheureuses de bâtiments, les noyaux traditionnels des villages ont conservé leur qualité et présentent une belle valeur d'ensemble. Des périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICHE) couvrant les villages de Denée, Maredret et Sosoye confirment cette qualité. Sosoye est également labellisé « Plus beau village de Wallonie » depuis 2006.

Les monuments et sites classés ne sont pas en péril et sont relativement bien entretenus. Des inquiétudes ont cependant été formulées concernant le domaine d'Annevoie et sa situation particulière en termes de conflits juridiques. Le sort de l'Abbaye de Maredret lié à la diminution de l'effectif des sœurs a également aussi fait l'objet de craintes.

L'inventaire du Patrimoine monumental de la Belgique répertorie des éléments dans chacun des villages de la commune. Il s'agit d'abbayes, d'églises, de chapelles, de maisons, de fermes, d'anciens moulins,

d'anciennes forges et de châteaux. Le petit patrimoine y est également très présent.

De manière générale, le patrimoine présent sur la commune est un élément important pour la population.

## 2.5.4 AFOM

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Bonne desserte en TEC aux heures de pointe</li> <li>+ Le Proxibus</li> <li>+ Gare d'Yvoir et de Dinant assez proches</li> <li>+ Réseau de mobilité douce en construction</li> <li>+ Présence de ZACC</li> <li>+ Vallée de la Molinee, du Bioul et d'Annevoie reprisent en périmètre d'intérêt paysager</li> <li>+ Présence de PICHE pour certains centres villageois</li> <li>+ Présence de SAR</li> <li>+ Présence du RGBSR pour les noyaux les mieux conservés</li> <li>+ CCATM</li> <li>+ Outil de prise en compte des enjeux paysagers</li> <li>+ Qualité du patrimoine bâti et du petit patrimoine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Très mauvaise desserte en TEC aux heures creuses</li> <li>– Sur-fréquentation des axes routiers à certaines périodes</li> <li>– Tendance à l'étalement urbain, favorisé par le plan de secteur</li> <li>– Zones de loisirs occupées par de l'Habitat Permanent</li> <li>– Zones d'activité économiques à saturation et sans possibilité d'extension</li> <li>– Caractère privé de nombreux SAR</li> <li>– Potentiel foncier relativement modeste</li> <li>– Contraintes foncières importantes</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>+ Qualité du cadre des noyaux bâtis</li> <li>+ La bonne conservation du petit patrimoine</li> <li>+ La qualité de l'entretien des voies douces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Commerces mal répartis sur l'entité</li> <li>– La pauvreté des aménagements aux entrées de village</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<i>Consensus entre analyse théorique et la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Saisir l'opportunité de PCA obsolètes pour les revoir</li> <li>? Saisir les opportunités d'opérations foncières visant un regroupement de parcelles</li> <li>? Utiliser les SAR à des fins économiques ou de logement</li> <li>? Prendre en compte les changements liés au CoDT pour envisager la mise en œuvre de règlements urbanistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Progression des extensions villageoises linéaires dues au plan de secteur</li> <li>! Aléas d'inondation liés à la Meuse</li> <li>! Application du futur CoDT favorisant les dérogations</li> <li>! Transformation de certains SAR en chancres</li> <li>! Développement de centres commerciaux au détriment des plus petits commerces.</li> </ul>
<i>Apports complémentaires de la population</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>? Créer un lien entre territoire et acteurs du territoire</li> <li>? Améliorer la qualité paysagère lors des travaux liés aux impétrants ex : réseau électrique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>! Devenir incertain de certains grands patrimoines bâtis tel l'Abbaye de Maredret, les Jardins d'Annevoie</li> <li>! Densification à outrance des centres</li> <li>! Eclectisme dans le panneautage lié aux multiples activités touristiques</li> </ul>

- 
- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>! Délitement de l'homogénéité du cadre urbanistique des centres villageois</li><li>! Perte du label Plus beau village de Wallonie pour Sosoye</li></ul> |
|--|---|

### 3. Scénarios prospectifs

#### 3.1 Introduction

Sur base des éléments des analyses croisées et des AFOM thématiques mais aussi des forces de changement identifiées lors des réunions citoyennes et plus singulièrement des groupes de travail (voir plus haut), nous avons pu élaborer 4 scénarios contrastés de ce que pourrait être la vie à Anhée à l'horizon 2035. Ces scénarios contrastés, ont été affublés d'objectifs et mis à la disposition de la CLDR qui a pu se positionner sur leur pertinence, comme expliqué dans la partie 2 de ce dossier. Les arbitrages entre éléments positifs de certains scénarios et aspects négatifs d'autres ont été faits si bien qu'une vision claire et partagée a pu être mise sur papier. Il s'agit donc de ce qu'il est convenu d'appeler le 5<sup>ème</sup> scénario ou encore la vision synthétique du développement Rural de la commune d'Anhée, sorte d'idéal à atteindre à l'horizon 2030.

#### 3.2 Sous-scénarios prospectifs thématiques

Afin d'élaborer les sous-scénarios, pour des raisons liées à la méthodologie, nous avons trié les forces de changement issues des Groupes de travail en 7 thématiques. Pour chacune de ces 7 thématiques, 4 sous-scénarios ont été écrits selon la méthode décrite dans la partie 2 du PCDR et rappelées dans la figure 1 ci-dessous. Nous reprenons ici les hypothèses fixes et variables liées à chaque sous-scénario.

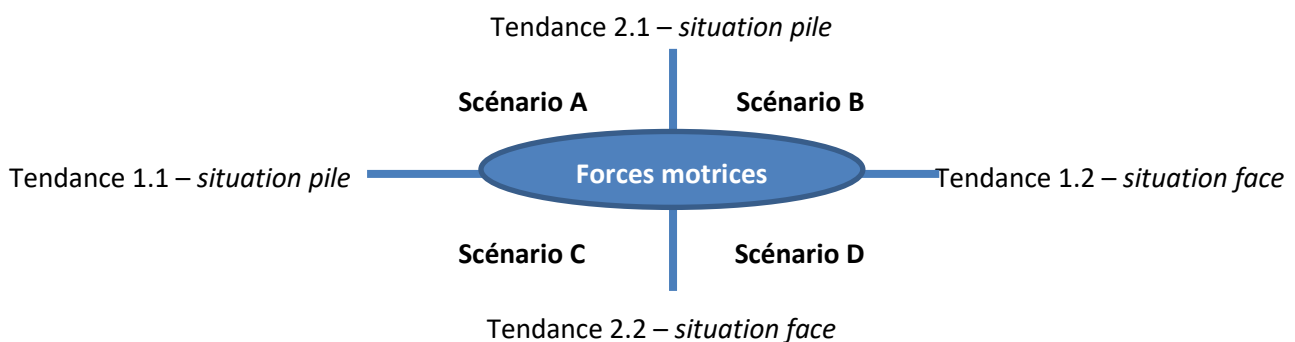


Fig. 1. Schéma d'élaboration des sous-scénarios thématiques

##### 3.2.1 Thématique 1 : Les noyaux villageois et le cadre de vie

**Forces motrices** : Espace urbanisable disponible – Démographie croissante

**Incertitude critique 1** : Conservation de l'habitat traditionnel

Tendance 1.1 : forme d'habitat traditionnel disparaissant

Tendance 1.2 : retour aux vieux matériaux

**Incertitude critique 2** : Développement touristique

Tendance 2.1 : en forte baisse, seules les grosses attractions s'en sortent.

Tendance 2.2 : anarchique avec des hébergements en tout genre

##### 3.2.2 Thématique 2 : L'adaptation de la société au vieillissement de la population

**Forces motrices** : Vieillesse de la population avéré – Adaptation des logements individuels

**Incertitude critique 1** : Le bénévolat/ l'entraide

Tendance 1.1 : Le bénévolat est en plein essor

Tendance 1.2 : Le bénévolat a disparu

**Incertitude critique 2** : Le développement accessible des résidences services

Tendance 2.1 : en pleine croissance et accessible au plus grand nombre

Tendance 2.2 : très limité et très coûteux pour les résidents

### 3.2.3 Thématique 3 : Le développement touristique

**Forces motrices** : Conservation de la vallée de la Molignée, de la nature et des paysages et développement qualitatif d'un hébergement touristique diversifié

**Incertitude critique 1** : Cohabitation entre tourisme de masse et diffus

Tendance 1.1 : Tourisme de masse prend le dessus

Tendance 1.2 : Tourisme diffus prend le dessus

**Incertitude critique 2** : Capacité de maintien des petites structures touristiques dont les musées

Tendance 2.1 : Disparition des petites structures touristiques familiales et ou associatives

Tendance 2.2 : Maintien et Développement de ces petites structures

### 3.2.4 Thématique 4: L' environnement dont celui de la vallée de la Molignée

**Forces motrices** : Le développement des espèces exotiques et le maintien du modèle agricole actuel

**Incertitude critique 1** : L'épuration des eaux

Tendance 1.1 : l'ensemble des villages est égoutté, y compris en amont de la Molignée

Tendance 1.2 : la Molignée se transforme petit à petit en égout

**Incertitude critique 2** : l'érosion de la biodiversité

Tendance 2.1 : La biodiversité est stable, des espèces a priori disparues refont surface

Tendance 2.2 : La biodiversité recule encore et encore

### 3.2.5 Thématique 5: L'énergie

**Forces motrices** : Contexte favorable au développement des Energies Renouvelables et besoin de se déplacer croissant

**Incertitude critique 1** : Accessibilité des véhicules hybrides

Tendance 1.1 : les véhicules hybrides sont la norme sur le marché

Tendance 1.2 : le prix bas du pétrole n'a pas permis la percée des véhicules hybrides

**Incertitude critique 2** : Développement de l'hydro-électricité

Tendance 2.1 : De nouvelles turbines très performantes équipent maintenant de nombreux cours d'eau en Wallonie

Tendance 2.2 : L'hydro-électricité reste très marginale en Wallonie

### 3.2.6 Thématique 6 : Le développement économique

**Forces motrices** : Capacité des citoyens à modifier leurs habitudes d'achat (distribution de produits)/internet/ambulants ... et espaces dédiés au développement économique saturés

**Incertitude critique 1** : Capacité des commerçants à se fédérer

Tendance 1.1 : Une nouvelle dynamique commerciale concertée est en place à Anhée

Tendance 1.2 : Les commerçants jouent la carte de la concurrence absolue

**Incertitude critique 2** : Revalorisation des sites d'activités économiques anciens

Tendance 2.1 : Une politique de réaffectation d'anciens sites d'activités économiques est en marche

Tendance 2.2 : Beaucoup d'anciens sites sont devenus des friches industrielles

### 3.2.7 Thématique 7 : le « vivre ensemble »

**Constantes** : Croissance démographique – Diminution du bénévolat

**Incertitude critique 1** : Le dynamisme des institutions culturelles

Tendance 1.1 : Seuls restent les budgets de fonctionnement, heureusement Anhée a ses infrastructures.

Tendance 1.2 : Faute de moyens humains, les infrastructures sont sous-employées

**Incertitude critique 2** : Fréquentation des écoles villageoises

Tendance 2.1 : Les écoles débordent

Tendance 2.2 : Seules subsistent les grosses implantations sur les axes routiers

## 4. Vision synthétique du Développement Rural de la commune d'Anhée

### 4.1 Introduction

Il s'agit de l'étape ultime du travail entamé sur les scénarios prospectifs, réalisée avec l'aide de la CLDR et sur base du travail de la transformation des 28 sous-scénarios prospectifs (voir point 3) en 4 scénarios globaux et enfin en un dernier scénario, encore appelé 5<sup>ème</sup> scénario ou scénario idéal. Nous ne revenons pas ici sur les développements méthodologiques ayant permis cette transition et renvoyons le lecteur à la **partie 2 du PCDR**. Ce dernier scénario, appelé ici vision synthétique du Développement Rural de la commune d'Anhée, afin d'être en conformité avec les dispositions décrétales, doit être lu comme une vision d'un futur possible et souhaitable pour la commune d'Anhée. Sa traduction en défis, objectifs et projets fera l'objet de la **partie 4 du PCDR**.

### 4.2 Anhée à l'horizon 2035

#### 4.2.1 L'évolution du caractère rural de l'entité

En 2035, Anhée a vu sa population croître de manière significative comme le prévoyaient plusieurs recherches du début du siècle. Afin de maîtriser au mieux cette arrivée importante de citoyens, la Commune a établi des règles urbanistiques adaptées à cette nouvelle situation : des zones de densification raisonnée de l'habitat ont été définies pour accueillir cette croissance de population. D'autres espaces que l'on peut qualifier de zones de respiration ont été créés au sein même des noyaux bâtis. Cela permet une urbanisation réfléchie des villages avec conservation du caractère rural de ceux-ci. L'objectif premier de cette réflexion est de rendre les zones bâties harmonieuses et cohérentes, mais cette réflexion concerne également les zones à urbaniser : c'est ainsi que l'affectation optimale de chaque réserve foncière a été étudiée au sein de l'Administration Communale. Cette approche impacte évidemment les paysages de l'entité. Les paysages ne connaissant pas les limites communales, la Commune a souhaité œuvrer à la préservation des paysages à une échelle transcommunale. C'est ainsi qu'avec les communes voisines, les paysages de bords de Meuse et de la vallée de la Mollignée sont valorisés et même parfois améliorés en recourant à des aménagements d'embellissement de certains sites.

Cette préservation du cadre de vie anhétois ne concerne pas uniquement les paysages et l'urbanisation. La mobilité douce est également encouragée ; le RAVeL 150 qui était déjà utilisé par bon nombre de touristes est très fréquemment un axe de mobilité utilitaire pour les Anhétois. Cette utilisation locale du RAVeL de la Mollignée est favorisée par la mise en place d'un réseau structuré de voies d'accès (sécurisées, voire en sites propres) à partir de tous les villages de l'entité anhétoise. La commune s'est aussi attaquée à la surfréquentation de véhicules motorisés précédemment rencontrée, et ce principalement dans la vallée de la Mollignée : des aménagements légers visant à décourager le recours à la voiture sur les axes principaux mais surtout secondaires ont été mis en place, des contrôles de vitesse sont de plus en plus fréquents, de nombreuses possibilités de déplacements non-motorisés réduisent la part modale de la voiture (exemple : plusieurs points de locations de vélos, dont une partie à assistance électrique) ...

#### 4.2.2 L'évolution de l'environnement

Tous ces éléments concourent à l'image verte et paisible de l'entité, et notamment du bassin de la Mollignée. Ce constat est aussi le fruit de nombreuses actions en matière d'environnement dans la vallée qui découlent de synergies transcommunales ayant pour but de parvenir à une gestion intégrée de la vallée



de la Molignée. Les réflexions à ce niveau ont débuté par une vision environnementale, mais ont vite débordé dans les domaines de l'urbanisme et de l'économie locale, toujours dans le souci d'une utilisation raisonnée de la ressource que représente la vallée de la Molignée.

A plus large échelle, les bénévoles du PCDN accumulent aussi des résultats en termes de protection de la nature et ce grâce au soutien (matériel mais aussi immatériel) de l'Administration Communale. Depuis quelques années, ils ont vu les agriculteurs les rejoindre dans leurs démarches, suite à un long travail de sensibilisation de ces derniers.

Concernant l'énergie, les campagnes de communication de la Commune autour des bonnes pratiques liées à l'utilisation rationnelle de l'énergie (dont quelques exemples mis en place au sein de l'Administration Communale) ne sont pas restées lettre morte. Les citoyens ont emboité le pas du secteur public et les consommations diminuent à tous les niveaux. Bien conscients qu'un recours minimum à l'énergie électrique et qu'une production de chaleur minimale sont toujours indispensables, plusieurs initiatives privées et communales ont vu le jour. Celles-ci concernent les énergies renouvelables (centrales hydroélectriques, de biométhanisation, panneaux photovoltaïques et chauffe-eau solaire) et la création de réseaux de chaleur permettant de valoriser les potentiels locaux et les sous-produits agricoles et forestiers. Cette attention aux ressources locales et durables existe également dans le domaine de la construction ; plusieurs constructions utilisent des matériaux régionaux comme la pierre et le bois. Les cahiers des charges de la Commune pour différents types d'aménagements concourent à ce retour aux sources.

#### **4.2.3 L'évolution économique et touristique**

La conservation du territoire communal au niveau environnemental, de l'aménagement du territoire et urbanistique ont contribué au succès toujours grandissant de l'économie liée au tourisme à Anhée. Cadrant avec ces préoccupations communales, les propriétaires d'hébergements touristiques (que ce soit de gîtes, de chambres d'hôtes ou encore de quelques hôtels) ont clairement opté pour des offres de qualité. Ce choix a contribué à faire diminuer le tourisme de masse de plus en plus mal perçu par la population locale du fait de ses externalités négatives croissantes. C'est désormais un tourisme vert, diffus mais surtout familial qui existe principalement à Anhée, cohabitant avec des événements ponctuels de plus grande envergure tirant souvent profit de la position privilégiée par rapport à la Meuse. L'ADL et des opérateurs privés organisent en effet à quelques reprises chaque année des événements permettant de développer la notoriété de la Commune. La commune a participé également au réaménagement de plusieurs sites d'activité économique désaffectés en identifiant les sites à plus haut potentiel pour l'implantation d'une part, d'activités touristiques durables et d'autre part, de PME permettant la création d'emplois non délocalisables. C'est ainsi qu'un tissu revigoré de TPE/PME a vu le jour à Anhée ; ces entreprises sont principalement actives dans le domaine des circuits courts alimentaires et de l'artisanat local, mais aussi des services.

#### **4.2.4 Le vivre ensemble et l'adaptation au vieillissement de la population**

En partenariat avec l'ADL pour le déploiement d'une offre touristique adaptée et variée, le SI encourage logistiquement et dans sa promotion plusieurs actions socio-culturelles. Ces initiatives ont pour public-cible les touristes, mais elles profitent également à la population anhétoise : un brassage culturel, générationnel et social s'opère à travers ces événements de diverses envergures (pièces de théâtres et projections cinématographiques à la Maison Rurale de Bioul, grands événements du secteur privé, organisations sportives...). Les personnes non-motorisées et âgées ne sont pas oubliées à travers ces activités : des

services de navettes et de covoiturage sont organisés. Ces offres, dont notamment le SETRAS, existent également pour les déplacements plus ordinaires.

À propos des personnes âgées, qui sont de plus en plus nombreuses, la Commune a créé une offre de logements adaptés avec accès prioritaire aux personnes résidant à Anhée depuis un certain nombre d'années. Ayant compris que cette solution ne convenait pas à tous, l'Administration Communale et quelques privés ont développé une offre de logements de type kangourous ou encore partagés en plus des primes et aides offertes pour l'adaptation de logements par leurs propriétaires en perte d'autonomie.

À l'autre bout de la pyramide des âges, les plus jeunes peuvent fréquenter des écoles communales réaménagées avec les dernières technologies éducatives. De nombreuses initiatives culturelles, récréatives et sportives leur sont aussi proposées. Ces dernières profitent du nouveau cadre infrastructurel développé au cours des dernières années avec par exemple un espace multisport pour chaque village mais aussi des complexes cultureux-sportifs restaurés à Bioul, Anhée et Annevoie.